1

Motion

Luxembourg, le 6 juin 2018
Dépôt: N. Naic Gaum
HA libre-échange et droits de dovanc
acies et aluminium Etats-Unis
Ovestian parlementaire n° 3844 de N.
Lawrent Nosas

au sujet de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Japon (JEFTA)

La Chambre des Député.e.s,

Considérant :

- que les négociations entre la Commission européenne et le Japon sur la mise en place d'un accord de libre-échange ont débuté en 2013 et ont été finalisées le 8 décembre 2017 ;
- que les membres de la Chambre des Députés, ainsi que le grand public, n'ont pu prendre note du `texte final consolidé de près de 1500 pages qu'à partir du 18 avril 2018 ;
- que le Conseil est invité à donner son accord pour la signature de l'accord JEFTA le 23 juin 2018 ;
- que la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des Députés a uniquement été informée de manière très succincte du contenu du traité dans deux réunions (le 25 mai et sur demande de déi Lénk le 1er juin) et qu'aucune analyse détaillée des articles n'a été menée au sein de cette Commission parlementaire;
- que l'accord va loin au-delà d'une simple réduction des obstacles tarifaires pour comprendre entre autres une libéralisation des services, de l'investissement, du commerce électronique, de la circulation des capitaux, des modes de payement ou des marchés publics, ainsi que des dispositions de longue portée sur entre autres la coopération réglementaire, la gouvernance des entreprises ou la propriété intellectuelle et que par conséquent une analyse approfondie s'impose;
- qu'aucune étude d'impact de cet accord sur le Luxembourg n'a été réalisée et que les études d'impact de la Commission européenne, portant sur l'ensemble de l'Union européenne, présentent des déficiences méthodiques ostensibles ;
- que le résultat des négociations JEFTA ne se différencie que très peu de l'accord CETA avec le Canada qui a fait l'objet d'une forte contestation de la part de la société civile luxembourgeoise et notamment des syndicats et des organisations environnementales, sociales et de développement;
- que toutes ces organisations réunies au sein de la plateforme « Stop TTIP & CETA » s'expriment en défaveur de l'accord de libre-échange JEFTA ;
- que le résultat des négociations JEFTA a été fortement influencé par les lobbies industriels et que les craintes par rapport à un affaiblissement des normes sociales et environnementales n'ont pas pu être dissipées;

- que tout accord de libre-échange bilatéral mine les efforts de renforcer le cadre commercial multilatéral et mène à une déviation du commerce au détriment de pays tiers et notamment des pays en voie de développement ;

Invite le gouvernement luxembourgeois:

- de refuser au Conseil son consentement à la signature de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Japon (JEFTA).

Marc Baum

David Wagner